

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2023 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2023, le 6 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 31 octobre 2023 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Étaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Chrystelle, CACHOD Didier, CHANEZ Marie-Madeleine, CHANUDET Jean-Marie, COULOT Pierre, DEBRUILLE Catherine, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, GIRARD Annick, FAIVRE Amandine, GIRARDET Didier, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, MOUROT Christian, NICOD Isabelle, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, SIRON Alexandra

Étaient absents excusés : COINTET Alexandre, GUYOT Anaïs qui donnent respectivement procuration à DELACHAUX Alice et PARIS Mélanie ; VIPREY Nicolas

Ordre du jour :

- Orientations financières
- Présentation du projet de la cour de l'école et lancement des travaux
- Présentation du projet des lotisseurs sur la maison Liechti
- Convention de mise à disposition de services pour l'assistance à la rénovation énergétique d'un bâtiment : ancienne cure de Nods et de Chasnans
- Présentation du projet et de la convention d'enfouissement des réseaux secs sur Athose et Chasnans
- Réflexion sur le plateau multisport
- Mandat spécial pour participer au congrès des Maires de France à Paris
- Ouverture de crédit sur le budget principal
- Admission en non-valeur
- Convention-cadre d'adhésion aux missions complémentaires du centre de gestion du Doubs
- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023
- Plan de financement des travaux de sécurisation d'acheminement et stationnement autour de l'école
- Questions et informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2023

Dans la partie n° 4 du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, Madame Isabelle NICOD, absente au dernier Conseil, demande le prix du terrain. Monsieur Thierry DEFONTAINE répond qu'aucun prix n'a été donné, puisque le terrain n'a pas encore été délimité, mais il rappelle que le prix de l'aisance est de 6 €/m².

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2/ Orientations financières

Monsieur le Maire explique au Conseil que la commission a étudié le projet de plan pluriannuel d'investissement construit à partir des projets élaborés par le conseil municipal. Certains chiffres ne sont pas encore connus et des estimations ont été établies. Le budget d'investissement s'élève jusqu'en 2026 € à 5,8 millions d'euros pour un montant espéré de subvention de 2 millions. Il est identifié des recettes exceptionnelles d'un montant de 840 000 €.

Concernant le budget de fonctionnement prévisionnel jusqu'en 2026, on observe une érosion de notre capacité d'autofinancement (épargne nette) avec une augmentation moins rapide de nos produits que de nos dépenses. Notre épargne nette passe de près de 420 k€ 2023 à 290 k€ en 2026.

L'analyse des chiffres montre que pour assurer notre ambition, il est nécessaire de compléter le plan de financement sur la fin du mandat pour mener à bien les investissements prévus.

Trois enjeux ressortent à travailler afin de pouvoir dessiner une stratégie financière :

- Le ratio de désendettement de la commune qui mesure à la fois notre endettement mais aussi notre capacité à solliciter régulièrement l'emprunt. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de notre taux. Le ratio moyen pour une collectivité de notre strate est de 5 (5 ans pour rembourser notre dette avec notre épargne annuelle).

	2022	2023	2024	2025	2026
Capacité de désendettement	1.4	1.9	2.4	2.1	1.8

Il ressort de ce tableau que notre commune est largement désendettée et qu'afin de maintenir un équilibre des recettes d'investissement et la structure équilibrée de notre budget, elle pourrait avoir recours à l'emprunt sur la fin du mandat de manière raisonnable. Un emprunt de 300 à 500 k€ serait tout à fait envisageable.

- Notre épargne nette ; pour rétablir son niveau, cela nécessite une attention particulière avec la maîtrise des charges quitte à remettre en cause notre politique de service au sein de la commune. Un point spécifique de la commission travaillera ce sujet ultérieurement.
- Le ratio nombre de mois de fonctionnement couvert par la trésorerie nette :

	2022	2023	2024	2025	2026
CAF/mois de fonctionnement	15	16	9	5	4

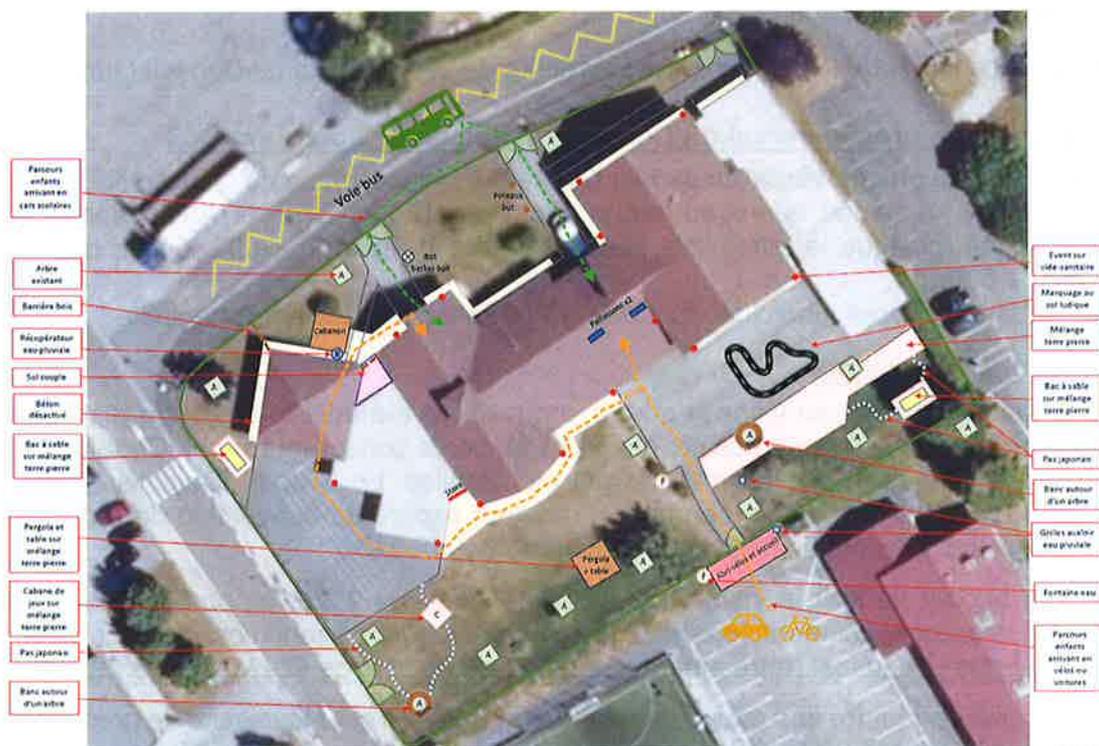
Ce tableau illustre que notre situation en terme de trésorerie (ou résultat annuel cumulé) est largement confortable et qu'une ponction dans la trésorerie pour couvrir des investissements structurants peut être envisagée sans souci.

Avant de réajuster le PPI, la commission propose de refaire des simulations avec le recours d'un emprunt de 500 000 €, une ponction dans la trésorerie nette de la commune entre 250 000 € et 300 000 € et d'effectuer un travail sur le redressement de l'épargne nette.

Le conseil valide ces hypothèses de travail qui permettent de continuer à affiner le PPI avant la préparation du budget.

3/ Présentation du projet de la cour de l'école et lancement des travaux

Messieurs Alain MOUROT et Guillaume CARBONI de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) présentent au Conseil le projet des travaux pour la cour de l'école. Le détail de l'estimation financière est présenté point par point (cf. document ci-dessous).



27/09/2023

L'objectif de cette présentation est de valider l'enveloppe budgétaire pour lancer la consultation des entreprises. Le budget estimatif global s'élève à 92 935 € HT.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de se positionner par rapport à ce projet. Après un tour de table, il en ressort :

- 19 voix POUR
- 03 voix ABSENTION
- 00 voix CONTRE

Le Conseil valide donc le projet, afin de lancer l'appel d'offre sous l'AMO de la CCPHD.

4/ Présentation du projet des lotisseurs sur la maison Liechti

Messieurs Vincent PAILLOT du CAUE et Messieurs Alain MOUROT et Guillaume CARBONI de la CCPHD présentent les projets des 3 lotisseurs qui ont remis leurs propositions complètes à la commune. Elles ont présenté les projets oralement lors d'une audition devant la commission le jeudi 12 octobre à la Mairie.

Conformément au règlement de consultation, les projets des candidats ont été évalués en fonction des 3 critères pondérés suivants :

- Critères urbanistiques, architecturaux et paysagers (30 %)
- Critère de développement durable et performance énergétique (40 %)
- Critères économiques (30 %)

Les deux derniers critères pour des raisons de procédure (présence lors des auditions, confidentialité des dossiers) sont du ressort de la commission projet. Concernant le premier critère, la commission a souhaité recueillir l'avis du Conseil Municipal. Les conseillers municipaux sont invités à exprimer leur choix concernant le premier critère, via la grille d'analyse distribuée en Conseil et à rendre pour le 20 novembre 2023 au secrétariat de la Mairie.

Monsieur Guillaume CARBONI de la CCPHD qui assure une assistance à maîtrise d'ouvrage, anime les échanges.

Les esquisses sont présentées et chaque projet est décrit de manière précise en répondant aux questions.

Monsieur Jean-Luc ODIN rappelle que l'objectif est de proposer de la primo accession sur la commune et que de ce fait, il fait remarquer qu'il faut être vigilant aux investisseurs qui souhaitent mettre les logements en location.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de se positionner par rapport aux 3 projets présentés. Après un tour de table, il en ressort :

- 14 voix pour le projet « A »
- 03 voix pour le projet « B »
- 02 voix pour le projet « C »

Avant de clore le sujet, il est rappelé les consignes de vote pour le critère 1 (critères urbanistiques, architecturaux et paysagers). Le choix du lotisseur sera fait au conseil de décembre 2023.

5/ Convention de mise à disposition de services pour l'assistance à la rénovation énergétique d'un bâtiment : ancienne cure de Nods et de Chasnans

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique que suite au dernier Conseil qui a validé les travaux de rénovation énergétique de l'ancienne cure de Nods et de Chasnans, il convient de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage au SYDED qui comprend :

- Une aide à la programmation : 8 jours
- Une aide au suivi de la réalisation des travaux : 8 jours
- Une aide à la constitution des dossiers de subvention : 4 jours
- Une aide à la passation des contrats annexes : 2 jours

Pour un total de 22 jours, le montant de la journée de travail du SYDED étant pour les adhérents de 270 €, cet accompagnement s'élève à 5 940 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'accepter la convention de mise à disposition de services pour l'assistance à la rénovation énergétique du bâtiment "ancienne cure de Nods et de Chasnans" pour un montant de 5 940 € ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer la convention avec le SYDED et tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

6/ Présentation du projet et de la convention d'enfouissement des réseaux secs sur Athose et Chasnans

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil qu'en vue de continuer le programme d'enfouissement des réseaux secs sur les villages de la commune, il est proposé de valider le projet de travaux avec le SYDED, permettant de programmer les travaux dans le planning du SYDED. Il présente les zones concernées dans ces deux villages et les premiers budgets estimatifs qui sont repris dans la convention nous liant au SYDED.

Le coût des travaux se décompose ainsi :

	Chasnans	Athose
Coût des travaux	318 125 €	225 625 €
Subvention SYDED	124 425 €	90 075 €
Participation collectivité	188 300 €	131 500 €

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'accepter le projet dans les villages d'Athose et de Chasnans, ainsi que les budgets estimatifs tels que présentés ci-dessus ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer la convention avec le SYDED et tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

7/ Réflexion sur le plateau multisport

Monsieur le Maire explique au Conseil que le dossier déposé à l'association National du Sport dans le cadre des JO 2024 et de l'opération « 5000 terrains de sport », n'a pas été retenu. Il semble toutefois opportun de maintenir ce projet dans les investissements du mandat, quitte à baisser en exigence qualitative. Pour cela, le plan de financement doit être revu mais il convient pour avancer de chiffrer précisément l'opération.

Pour cela il est proposé aux conseillers de définir l'emplacement de l'équipement. Au travers des échanges pour la réflexion de ce projet, trois lieux avaient été identifiés :

- A l'emplacement de l'actuel terrain de tennis
- A côté du terrain de boules
- A l'extrémité du terrain de foot

Cette dernière proposition semblerait plus opérationnelle permettant de renforcer le pôle sportif à côté du terrain de foot actuel.

Sur l'emplacement du terrain de tennis actuel, il pourrait être imaginé d'aménager l'espace vacant par des constructions de maisons et des espaces de tranquillité (espaces vert, bancs, ...), pour mettre en valeur la zone autour de la fontaine. La vente de terrain constructible permettrait de financer en partie le projet.

De ce fait il est demandé aux conseillers :

- de valider l'emplacement pour le terrain multisport à côté du terrain de foot ;
- de recourir à une maîtrise d'œuvre ou de prendre contact avec des équipementiers pour la réalisation de devis adaptés ;
- de confier une mission au CAUE pour travailler sur des propositions d'aménagements du terrain de tennis actuel, intégrant à la fois de nouvelles constructions et une zone paysagère.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de se positionner par rapport à ce projet, tel que présenté ci-dessus. Après un tour de table, il en ressort :

- 19 voix POUR
- 01 voix ABSENTION
- 02 voix CONTRE

Le Conseil valide donc le projet comme indiqué ci-dessus.

8/ Mandat spécial pour participer au congrès des Maires de France

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil qu'une délégation d'élus de la commune des Premiers Sapins doit se rendre à Paris pour participer au Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra les 21,22,23 novembre 2023 à Paris.

Afin de participer à ce 105^{ème} Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalité de France les 21 et 22 novembre 2023, un mandat spécial est nécessaire pour les membres du conseil effectuant le déplacement.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de lui octroyer un mandat spécial, afin de participer au 105^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France du 21 au 22 novembre 2023 pour les membres participants ;
- de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

9/ Décision modificative n° 4 du budget principal

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil que lors des ventes « végétal groupée », toutes les écritures ont été inscrites sur un compte global 45811, comme l'a préconisé le service de gestion comptable (SGC). Puis, il faut développer l'article 45811 pour chaque vente et attribué à chacun le montant exact pour un montant total de 747.17 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- d'ouvrir les crédits nécessaires ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

10/ Admission en non-valeur

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil qu'un dossier d'admission en non-valeur a été déposé et la commission de surendettement du Doubs a décidé, par décision judiciaire, l'effacement de la dette. Ainsi, la Trésorerie demande à la commune d'émettre un mandat pour régulariser la situation sur l'article 6541 (créances admises en non-valeur) concernant la liste 5454090031.

Contenu du versement de 100 € (titre 47 de 2017 de la Haute autorité des primaires), il y a lieu d'émettre un mandat au 6541 de 2 129.90 € au lieu de 2 229.90 € et d'ouvrir 1 200.00 € de crédit supplémentaire. Pour information, le bureau a déjà travaillé dessus, afin de réduire la liste des créanciers.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- l'autoriser à émettre le mandat correspondant comme énuméré ci-dessus ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

11/ Convention-cadre d'adhésion aux missions complémentaires du centre de gestion du Doubs

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil que les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, appelés couramment « CDG », sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a donné naissance à la fonction publique territoriale. Il en existe un par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics, etc.).

Ils ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

A cet effet, le CDG assure pour ses collectivités et établissements obligatoirement affiliés des missions obligatoires.

Les dépenses supportées par le CDG25 pour l'exercice des missions obligatoires sus énumérées sont financées par une cotisation obligatoire versée par les collectivités et établissements affiliés assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de ces collectivités et établissements.

Les dépenses supportées par le CDG25 pour l'exercice de ces missions complémentaires sont financées soit par le versement de cotisations additionnelles soit par une contribution à l'acte.

L'adhésion aux missions complémentaires auxquelles peut avoir recours la commune, nécessite l'adoption d'une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement et la signature d'une convention.

Le CDG 25 propose l'adoption d'une convention-cadre, regroupant l'ensemble des missions, valable 6 ans et renouvelables de manière tacite, remplaçant l'ensemble des conventions conclues jusqu'à ce jour.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver l'adhésion de la Mairie Les Premiers Sapins au panel de missions complémentaires proposées par le CDG 25 à compter du 01/01/2024 ;
 - d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

12/ Attribution des subventions aux associations pour 2023

Madame Annick GIRARD explique au Conseil que la commission associations qui s'est réunie le 2 octobre, a déterminé le montant des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2023. Il a été décidé d'arrêter la liste aux demandes et/ou formulaire CERFA reçus au plus tard le jour de la commission associations. La proposition de la commission est dans le tableau ci-dessous. Il est décidé de ne pas déduire les frais de photocopies du montant de la subvention.

Les droits de la SACEM (retransmission du match de rugby) seront retenus pour l'Association Rugby Club Plateau 25.

Associations communales

Associations culturelles

ASLC - Rantechaux	400.00 €
Total	400.00 €

Associations sportives

ES Les sapins	1 700.00 €
Total	1 700.00 €

ACCA (La Chasse)

Hautepierre	300.00 €
Chasnans	300.00 €
Athose	300.00 €
Rantechaux	300.00 €
Vanclans	300.00 €
Nods	300.00 €
Total	1 800.00 €

Associations scolaires

Coopérative scolaire	800.00 €
HACNRV - Soutien projet d'école	800.00 €
Total	1 600.00 €

Associations diverses

Club de l'amitié Nodoise	200.00 €
Club de l'amitié Vanclans-Rantechaux	500.00 €
Amicale des donateurs de sang secteur Nods	550.00 €
Les Potes à Germaine	300.00 €
Les Gens de la fontaine	400.00 €
Au fil de l'art	300.00 €
Total	2 250.00 €

Associations extra-communales impactant directement le territoire

Associations sportives

Rugby Club Plateau 25	269.36 €
Club d'escalade TICHODROMES au Valdahon	500.00 €
Total	769.36 €

Associations diverses

Croix Rouge Portes du Haut Doubs	100.00 €
Secours Catholique	50.00 €
ADMR Valdahon	200.00 €
Total	350.00 €

Associations extra communales

Associations diverses

	Montant accordé
Vivre ensemble (EPHAD du Larmont)	50.00 €
Les Amis de l'EHPAD du Val de Loue (Hôpital Orna)	50.00 €
Association Semons l'Espoir	300.00 €
Oncodoubs	50.00 €
Banque Alimentaire de Franche-Comté	50.00 €
Restaurant du cœur	50.00 €
La Sapaudia	50.00 €
Total	600.00 €

Montant total

9 469.36 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- valider l'attribution des subventions aux associations telle que présentée ci-dessus ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

13/ Plan de financement des travaux de sécurisation d'acheminement et de stationnement autour de l'école

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'afin de pouvoir déposer les dossiers de subvention, il convient d'établir un plan de financement provisoire des travaux de sécurisation d'acheminement et de stationnement autour de l'école. Ainsi, le plan de financement pourrait-être :

Montant des travaux HT	300 270 €
DETR 30 %	90 081 €
CD 25 (30 %)	90 081 €
Autofinancement	120 108 €
Total	300 270 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

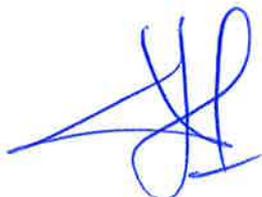
- valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
 - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

14/ Informations diverses

- **Organisation des services techniques** : la nouvelle organisation du personnel technique est mise en place à partir du 01/11/2023. Jérémie MATHIEU assure la responsabilité du service, pour 6 mois à compter du 01/11/2023.
- **ZAER** : l'article 15 de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, prévoit une planification territoriale ascendante, en demandant aux communes de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) sur leur territoire, à transmettre à l'Etat dans un délai de 6 mois, soit pour le 31 décembre 2023. Un courrier sera adressé au Préfet pour demander un délai supplémentaire.
- **Récit de vie** : le devis d'édition et d'impression est validé. Une rencontre aura lieu avec Mesdames LEFEVRE, GUILLAME et les 3 membres du CCAS, pour la mise en forme du recueil en novembre. La confection d'un kamishibai est confiée à Madame RENAUD en lien avec l'atelier d'écriture.
- **Colis du CCAS** : Livraison programmée pour le 01/12/23. Tous les membres du CCAS sont invités à participer à la confection des colis samedi 02/12/23 à 10 h 30. La distribution est souhaitée avant Noël avec la présence conjointe d'un élu et d'un membre du CCAS.

La séance est levée à 22 h 25.

La secrétaire de séance,
Florence HERMANN



Le Maire,
Pierre-François BERNARD



